

Mairie du 8^{ème}
Arrondissement

VILLE DE LYON

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

**du 2 Décembre
2015**

Le Mercredi 2 Décembre 2015 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués 26 Novembre 2015 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, SANDRIN Chantal, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, TOURAINE Jean-Louis, GAY Nicole, LEFAOU Michel, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, , ODIARD Patrick, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, RITTER Michel, MORIN André,

Excusés pouvoir : Mmes & MM : RUNEL Sandrine, RABATEL Thérèse, MICHONNEAU Elsa, AUZIAS Anne, POURCHER Victoria

Excusés : Mmes & MM : STEFANI-JACOB Sylvie, BURILLON Carole,

Absents : Mmes & MM : FONDEUR Marie-Odile, PELAEZ Louis, BOUDOT Christophe, BONNIEL CHALIER Pascale, DELACROIX Pierre,

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 2 décembre 2015



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^{ème} arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, messieurs nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement.

Mme Laura FERRARI sera notre secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel nominal.

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Pour la deuxième fois cette année, le 13 novembre dernier notre pays, la France, subissait une attaque terroriste. Après notre armée, notre police, notre presse, notre communauté juive, notre jeunesse à son tour était la cible de pantins terroristes manipulés par l'état islamique. 130 disparus, des centaines de blessés, des familles endeuillées et meurtries pour toujours. La France, notre France, attaquée dans son art de vivre.

En mémoire à toutes ces victimes, je vais vous demander une minute de silence.

(Minute de silence suivie du chant de la Marseillaise).

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Je vous ai fait remettre une enveloppe qui contient un drapeau bleu blanc rouge. C'est un drapeau l'autre jour que l'on nous a demandé de pavoiser. Je n'avais que des petits drapeaux à la maison et j'ai pensé que cela pouvait faire partie de la panoplie de l'élu. J'espère que vous en ferez bon usage.

Monsieur TOURNEBIZE a demandé la parole.

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, je veux d'abord saluer ce geste de votre part et profiter de l'occasion que vous me donnez pour évoquer la symbolique de ce drapeau et de ses trois couleurs. En effet à l'heure où certains irresponsables nous expliquent, je cite, que « Qui n'a pas vibré au sacre de Reims n'est pas vraiment Français », outre le fait que le dernier à avoir vibré au sacre de Reims ne vibre plus beaucoup puisque le dernier sacre date de 1821, je croyais utile de rappeler deux ou trois choses parce que ce drapeau c'est un symbole fort, un symbole d'unité.

Il est né au retour de Louis XVI de Versailles vers les Tuileries accompagné par le peuple de Paris qui était allé le chercher à Versailles et à l'époque les trois ordres, noblesse, clergé, Tiers-état, ayant été abolis, le marquis de La Fayette dit-on –on n'est pas tout à fait certain que ce soit lui-, afin de sceller de manière symbolique cette nouvelle alliance entre le peuple et le Roi, a proposé à celui-ci de porter une cocarde tricolore dans laquelle le blanc qui était la couleur à l'époque de la monarchie, serait encadré du bleu et du rouge qui étaient les couleurs de la ville de Paris. Vous noterez au passage que ce sont aussi celles de la Ville de Lyon.

C'était une façon de marquer cette nouvelle unité de la nation dans ce qui était encore une monarchie. Par la suite, la monarchie abolie, ces trois couleurs sont progressivement apparues comme le symbole de la République naissante, le drapeau apparaissant quelques années plus tard sur les champs de bataille.

Juste un petit rappel pour que l'on se souvienne que ce drapeau c'est celui, certes, de Valmy, de Fleurus, mais qu'il est autant celui de Garibaldi, de Jaurès que de Clémenceau, qu'il est celui des poilus de Verdun, qu'il est celui de de Gaulle, comme celui du Conseil national de la Résistance et que même Vichy pour qui la République était pourtant la gueuse, l'avait conservé.

Bref, ces trois couleurs, de La Fayette à nos jours, ont toujours symbolisé l'unité de la nation, puis de la République, son indivisibilité. Elles symbolisent le triptyque de notre République, Liberté, Egalité, Fraternité, elles symbolisent le sentiment d'appartenance des Français à une communauté de destins quelles que soient leurs origines ethniques, quelles que soient leurs origines sociales, quelles que soient leurs croyances ou leurs opinions.

On a pu voir depuis trois semaines et notamment vendredi dernier lors de l'hommage national aux victimes du 13 novembre, combien cette symbolique restait forte car ce drapeau représente simplement la France. Je tenais à le rappeler en quelques mots. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le 8 décembre et en hommage à toutes les victimes, la Mairie de Lyon offre une bougie. Si vous voulez aider pour éclairer la Mairie du 8^{ème} le 8 décembre vous serez les bienvenus puisque nous avons un peu plus de 1 000 bougies à installer. Les autres illuminations seront éteintes ce soir-là, il n'y aura que les lumignons dans la Ville de Lyon, en hommage à toutes ces victimes du 13 novembre.

Nous allons aborder l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2015

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de parole ou de rectification sur ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

2. Attribution de subventions à divers organismes

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs,

Ce rapport s'inscrit dans le cadre légal des règles budgétaires et comptables des collectivités territoriales. Ainsi nous devons présenter de manière distincte une liste de subventions d'associations, sorties du budget.

Pour ce qui concerne le 8^e, il s'agit d'une multitude d'associations œuvrant dans différents domaines :

- Développement territorial pour un montant de 828 864 €
- Affaires culturelles pour un montant de 1 815 000 €
- Sports pour un montant de 332 000 €
- Petite Enfance pour un montant de 1 905 000 €
- Déplacements urbains pour un montant de 1 000 €.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. 23530 – Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un bâtiment communal, situé au 103 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8^e, au profit du Centre International de Séjour de Lyon (CISL)

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs,

La Ville de Lyon est propriétaire d'un bien immobilier situé sur le boulevard des Etats-Unis. Ce bâtiment était mis à disposition du CISL et il convient de réaliser un avenant puisque le premier avenant qui avait été mis en place se termine le 31 décembre prochain. Nous vous proposons de prolonger cet avenant pour une durée de 6 mois de manière à poursuivre l'étude des différents statuts d'occupation afin de répondre au mieux aux attentes des deux parties.

Je vous demande de bien vouloir adopter cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

4. [23607 – Patrimoine bâti de la Ville – Poursuite des opérations 60021829 « Remplacement des menuiseries extérieures 2015-2020 » et 60021832 « Mise en conformité des installations électriques des bâtiments 2015-2020 » - Lancement de l'opération 60021850 « Isolation des bâtiments de la Ville de Lyon 2015-2020 » et affectation complémentaire et/ou d'une partie des AP 2015-7, 2015-13, 2015-4, programme 20020 « Conservation du patrimoine bâti Tous secteurs »](#)

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous poursuivons les travaux sur le patrimoine bâti de la Ville. Il s'agit à la fois d'opérations de remplacement de menuiseries, de mise en conformité des installations électriques et de travaux d'isolation.

S'agissant du 8^e arrondissement, nous sommes concernés :

- pour les remplacements de menuiserie : groupe scolaire Lumière à Monplaisir, groupe scolaire Olympe de Gouges à Mermoz, groupe scolaire Jean Macé et la crèche Viviani, à des degrés divers ;

- pour l'isolation des bâtiments : groupe scolaire Jean Macé, locaux DGTB rue Bataille ;

- pour la mise en conformité des installations électriques : école maternelle Mermoz, crèche Ranvier, groupe scolaire Jean Mermoz, groupe scolaire Louis Pasteur et l'école maternelle Olympe de Gouges.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. [23591 – Lancement de l'opération n° 60024663 « Rénovation des sanitaires anciens et automatiques 2015-2020 » et affectation d'une partie de l'AP 2015-3, programme 20012](#)

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je ne résiste pas à la tentation de vous dire, comme Le Progrès le disait ce matin, qu'il s'agit là d'un besoin pressant. Il s'agit de la rénovation d'un certain nombre de sanitaires et le 8^e est surtout concerné par les sanitaires automatiques puisqu'il n'y a plus de sanitaires anciens dans l'arrondissement. Sachez que parmi ces sanitaires seront concernés notamment ceux de la place du 8 mai 1945, qui sont sous le marché des Etats-Unis.

Ces rénovations de sanitaires sont programmées sur trois ans, de 2016 à 2018, pour la somme conséquente de 200 000 € par an.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. 23564 – Rémunération des agents recenseurs – Campagne de recensement de la population - 2016

M. TOURNEBIZE.- C'est un dossier récurrent que nous votons tous les ans depuis un certain nombre d'années. Comme vous le savez, des agents recenseurs sont recrutés et rémunérés afin de pouvoir accomplir le recensement continu de la population.

Il s'agit pour nous de voter la base de leur rémunération qui est fixée à 5 euros brut par logement recensé. C'était déjà la même somme l'an passé.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. 23603 – Attribution d'une subvention d'équipement de 349 000 euros au CCAS de la Ville de Lyon pour le renouvellement du mobilier et du matériel suite aux rénovations des résidences personnes âgées 2012-2020. Approbation et autorisation de la signature d'une convention de financement correspondante. Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015/3 – Programme n° 00001 – Opération n° 60034526

Mme SANDRIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon gère un ensemble d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). Les bâtiments de trois de ces structures sont la propriété du CCAS, alors que les autres établissements ont été construits par la SA d'HLM pour l'Action Sociale (SAHLMAS), qui en est propriétaire.

Dès le courant de l'année 2008, le CCAS a entrepris l'élaboration d'un vaste programme de réhabilitation des bâtiments et locaux d'un ensemble de ces établissements d'hébergement.

Une étude a été conduite en étroite concertation avec la Ville de Lyon concernant le financement de ce programme.

Ainsi, dans la perspective de la rénovation des bâtiments et locaux des résidences pour personnes âgées, le CCAS sollicite auprès de la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention d'investissement de 349 000 euros pour le renouvellement du mobilier et du matériel suite aux rénovations des résidences pour personnes âgées 2012-2020 pour un coût de l'opération estimé à 549 000 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. 23632 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Résidences Sociales de France pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 245 000 euros – Opération : réhabilitation de 156 logements étudiants situés 57, rue Longefer à Lyon 8e

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Afin de réaliser une opération de réhabilitation de 156 logements étudiants situés au 57, rue Longefer à Lyon 8^e, la SAHLM Résidences Sociales de France a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour financer un emprunt de 245 000 euros. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SAHLM Résidences Sociales de France s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % des surfaces habitables. Pour rappel, la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 2 532 m².

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de bien vouloir les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. 23653 – Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement en 2016

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Dans le cadre de la programmation 2016, des enveloppes de travaux du propriétaire et de travaux d'aménagement, une liste prévisionnelle de travaux d'investissement à réaliser a été définie comme suit : aménagements scolaires, aménagements sportifs et culturels, petite enfance, espaces publics et aménagements éclairage public.

Vous avez en annexe une liste qui est juste indicative et non-exhaustive ; bien entendu en fonction de l'année, on va pouvoir aussi remplacer en cas d'urgence, la programmation peut être inversée.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, de les voter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. [22526 – Lyon 8^e – Convention de mise à disposition consentie par Alliade Habitat au profit de la Ville de Lyon afin de réaliser un cheminement piéton sur une partie du terrain situé entre la rue Jean Sarrazin et le cœur d’îlot « Leynaud-Bonnefond » - EI 08 102](#)

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Alliade Habitat est propriétaire de la résidence Raymond située à l’angle de la rue Jean Sarrazin et de la rue Denis, qui comprend 40 logements et dépendances et 40 garages,

Par ailleurs, la Ville de Lyon est propriétaire d’un terrain attenant à la résidence Raymond, qui constitue l’îlot « Leynaud-Bonnefond ».

Afin d’améliorer l’accessibilité du cœur d’îlot, utilisé actuellement de manière informelle par les riverains, il est apparu opportun à la Ville de Lyon d’aménager à ses frais un accès piéton au cœur d’îlot qui, je le rappelle, est déjà utilisé de manière un peu sauvage, en bordure de limite ouest et de la résidence Raymond dont Alliade Habitat est propriétaire.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la Ville de Lyon a sollicité l’accord d’Alliade pour que lui soit consentie la mise à disposition à titre gratuit d’une partie du terrain constituant l’accès au cœur d’îlot.

Il convient par ailleurs de préciser que la programmation financière 2015 au titre de la politique de la Ville comprend notamment le versement d’une subvention de 10 000 € par la Ville au profit d’Alliade Habitat pour le surcoût d’aménagement de la résidence Raymond lié à la création d’un cheminement à vocation publique.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, de les voter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? C’est l’unanimité, je vous remercie.

11. 23269 – Approbation et autorisation de signature d’une nouvelle convention de financement d’équipement au CCAS de la Ville de Lyon pour la rénovation de résidences pour personnes âgées. Opération n° 60RPA002 pour l’EHPA Renée Jolivot sis 1, rue Jean Sarrazin à Lyon 8^e pour la réalisation d’études préalables

Mme SANDRIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Par une délibération de juillet 2012, nous avons voté et approuvé « un investissement programmé par le CCAS » et le versement d’une subvention de 230 000 euros pour des études préalables à la rénovation de l’EHPA Renée Jolivot sis, 1 rue Jean Sarrazin à Lyon 8^e, entreprises par le CCAS.

La convention signée le 12 juillet 2012 avait fixé les conditions et modalités d’exécution de cette subvention. Les études n’étant pas terminées et la convention arrivant à échéance, pour la poursuite de l’opération il convient d’approuver et d’autoriser la signature de l’avenant à la convention de financement afférente signée le 12 juillet 2012.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? C’est l’unanimité, je vous remercie.

12. 23620 – Autorisation de signer le troisième Contrat Enfance Jeunesse (2015-2018) et un Contrat Enfance Entreprise avec la Caisse d’Allocations Familiales du Rhône

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Il s’agit de renouveler le partenariat entre la Ville de Lyon et la caisse d’allocations familiales dans le cadre d’un nouveau contrat enfance jeunesse, le CEJ3, couvrant la période 2015-2018.

Dans cette délibération, il vous est présenté les perspectives et les projets pouvant être intégrés au contrat. Pour notre arrondissement et concernant la petite enfance, 98 berceaux supplémentaires peuvent être inscrits au CEJ pour 2015, certaines places ont d'ailleurs déjà pu ouvrir, comme vous pouvez le constater dans le tableau.

Pour notre arrondissement deux autres projets sont susceptibles d'intégrer ce contrat avec la création de deux nouvelles structures, une sur le PUP Berliet de 45 places et une sur Langlet Santy de 30 places. Cela représente un total de 173 berceaux pour notre arrondissement.

Pour le volet jeunesse concernant le CEJ3, l'effort de développement de l'offre peut se traduire par 82 places d'accueil de loisir sans hébergement, pouvant être aussi intégrées en 2015 sur notre arrondissement.

De plus, d'autres projets émergent au-delà du CEJ3 : la construction d'un groupe scolaire avec un pôle de loisirs périscolaires, ainsi que la relocalisation du centre social de Langlet Santy avec une augmentation de l'offre de loisirs extrascolaires.

Si ces dispositions vous conviennent, je vous propose de les approuver.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Rapidement sur ce dossier, on avait eu l'occasion d'en parler en tout début de mandat et je m'étais ému de la faible offre de places en crèche sur notre arrondissement relativement à la population qui augmente, comme vous le savez, tous les ans de près de 1 000 habitants. C'est vrai que le compte-rendu d'exécution du CEJ2 démontre que l'on a été relativement peu servis sur la période 2011-2014 puisque le flux net est de 7 places.

On va essayer d'être un peu positifs, le CEJ3 est un peu mieux et effectivement on a une soixantaine de places qui devraient être livrées en 2015 et d'ailleurs certaines sont déjà livrées donc on ne peut que s'en réjouir.

En revanche, sur les projets susceptibles d'être intégrés au CEJ3 par voie d'avenant, à savoir pour le 8^e arrondissement le PUP Berliet et Langlet Santy, j'aurais aimé un peu de précisions et notamment les dates prévisionnelles pour que l'on sache si l'on a effectivement une chance de les voir intégrés ou s'ils ne sont là que pour faire joli.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? (*Non*). Madame FERRARI vous avez des réponses ? Cette année cela fait au moins une centaine de places.

Mme FERRARI.- Nous n'avons pas les éléments précis, ce serait sur la période 2016-2018. Je pourrai essayer d'en savoir plus pour le prochain Conseil.

M. LE MAIRE.- Au niveau petite enfance, depuis que l'on est arrivés il n'y en avait pas assez, c'est possible, mais je pense qu'aujourd'hui on doit approcher les 900 places en crèches sur le 8^e arrondissement, tout confondu, municipales, associatives et parentales et nous avons prévu qu'il y en ait bientôt une cinquantaine de plus.

Je pense que nous avons un bon rythme, malheureusement cela ne se fait pas du jour au lendemain et nous avons comblé une partie de notre retard, même si nous sommes toujours aussi attractifs dans le 8^e arrondissement. Comme c'est un arrondissement où c'est légèrement moins cher qu'ailleurs, on a plutôt tendance à avoir de jeunes ménages qui y viennent et ce sont aussi eux qui ont les enfants. C'est un cercle vicieux que nous espérons vertueux le plus vite possible.

Monsieur TOURNEBIZE ?

M. TOURNEBIZE.- Je voudrais juste ajouter un mot ou deux à l'attention de M. GUILLAND. Quand Gérard COLLOMB a été élu maire de Lyon en 2001, la situation en matière de crèches était catastrophique dans cette ville. Nous sommes partis d'une situation vraiment extrêmement difficile.

Il a fallu remettre un peu les choses en état. C'est vrai que cela a demandé du temps, mais tout cela a un coût et je rappellerai à l'ensemble de nos collègues qu'au-delà de la construction de crèches, le coût d'un berceau c'est à peu près 30 000 euros par an. Quand dans un arrondissement comme le nôtre vous parvenez à avoir une centaine de berceaux supplémentaires, c'est 3 millions d'euros que cela coûte à la ville. Il faut le savoir. Vu d'où on partait, je crois que l'effort a été considérable. Il continue à se poursuivre mais il faut avoir toujours à l'esprit que nous sommes aussi dans un cadre budgétaire assez contraint.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole sur ce rapport ?
(*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. 23456 – Transfert de gestion de l'établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) Rochaix 2, sis 60, rue Professeur Rochaix (EI 03024 – UG 03 024 14) à la mairie du 3^e arrondissement

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Comme vous le savez l'EAJE Rochaix 2 a récemment ouvert ses portes avec une capacité d'accueil de 48 berceaux : 24 places sont ouvertes pour le 3^e et 24 pour le 8^e. Cet établissement se situe dans le 3^e arrondissement.

Il s'agit aujourd'hui d'adopter le transfert de la gestion de la crèche Rochaix 2 à la mairie du 3^e. Une dotation annuelle complémentaire de 48 120 € lui sera donc allouée.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. 23617 – Programmation classes transplantées de janvier à juin 2016 et inscriptions budgétaires

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs,

Dans le cadre des actions financées par la Ville dans le temps scolaire figurent les projets de classes de découverte des écoles élémentaires. Nous avons déjà approuvé lors d'un précédent Conseil d'Arrondissement le premier appel à projets dans lequel notre arrondissement a été plutôt bien doté.

Comme vous le savez nous avons trois catégories de classes transplantées : une première qui concerne le site Ebulliscience à l'école Olympe de Gouges, le deuxième qui concerne la péniche Val de Rhône et la troisième des séjours « libres » élaborés par les enseignants.

Il vous est proposé aujourd'hui d'affecter à l'école Louis Pasteur, John Kennedy et Louis Pergaud des classes transplantées et de permettre aux écoles Jean Mermoz, Jean Giono et Pasteur de bénéficier de classes sciences.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

(Arrivée de M. LE FAOU à 19 h 30).

15. Questions diverses

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions diverses ?

M. LEVY.- Monsieur le Maire, vous l'avez abordé en introduction, la Fête des Lumières est reportée et comme vous l'avez indiqué des lumignons seront en vente par les associations de notre arrondissement notamment au profit de l'association Rêves. Il en reste, donc il est tout à fait possible d'aller en acheter pour illuminer nos fenêtres le 8 décembre.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres informations ou questions ? (*Non*).

Je vais lever cette séance. Comme vous le savez nous respectons les traditions dans ce 8^e arrondissement et ce Conseil d'Arrondissement étant situé tout de suite après l'arrivée du beaujolais nouveau, je vous invite tous sur la mezzanine pour le goûter. Bien sûr tout le public est aussi invité à lever ce verre de l'amitié.

Bonne soirée et merci pour votre présence.

(La séance est levée à 19 h 32).